

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 28 Mars 2022

Etat de présence

Le vingt-huit mars deux mil vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 22 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. LOUBET Cédric, Maire

PRESENTS : Cédric LOUBET, Maire, Mme RAPHARD Nadine, 1ère adjointe, M. GIRAUD Noël, 2ème adjoint, Mme Christine GACHE, Mme DURIEUX Maria, M. GEORJON Sébastien, Mme CLUZEL Annabelle, M. JOURJON Nicolas, Mme GAMBINA Aurore et M. Pierre-Antoine BONNET, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Mme BRAULT Christine, 3ème adjointe, M. BEAL Cyrille, Mme OLLIER Marie-Anne, M. BONNICI Vincent, M. FRASZCZAK Matthieu,

POUVOIRS: Mme BRAULT Christine, 3ème adjointe donne pouvoir à Mme Annabelle CLUZEL
Mme OLLIER Marie-Anne donne pouvoir à Mme Nadine RAPHARD
M. BONNICI Vincent donne pouvoir à M. LOUBET Cédric

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Nadine RAPHARD

Aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2022

FINANCES

Budget principal de la commune – Approbation du Compte Administratif 2021

Hors la présence de Monsieur Cédric LOUBET, maire, les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Nadine RAPHARD, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal de la commune dressé par monsieur Cédric LOUBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donnent acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

* section d'exploitation : **excédent de 182 787.63 €**

* section d'investissement : **excédent de 101 136.34 €**

- arrêtent les résultats définis tels que ci-dessus,

- approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021 du Budget Principal de la commune.

Approbation à l'unanimité

Budget principal de la commune – Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur LOUBET Cédric :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité

Budget principal de la commune – Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022

Le Compte Administratif 2021 du budget principal de la commune ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2022:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	651 684,65 €	Dépenses	313 111,61 €
Recettes	785 877,08 €	Recettes	280 188,80 €	
Excédent	134 192,43 €	Déficit	32 922,81 €	
Report exercice 2020	48 595,20 €	Report excédent exercice 2020	134 059,15 €	
Excédent de 182 787,63 € imputé au BP 2022		Excédent de 101 136,34 € imputé au BP 2022 au c/001		
122 787,63 € au c/1068				
60 000,00 € au c/002				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire

Approbation à l'unanimité

Budget principal de la commune – Approbation du Budget Primitif 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 845 136.81 €

Dépenses et recettes d'investissement : 633 211.97 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	845 136.81 €
BP	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	633 211.97 €

Approbation à l'unanimité**Budget principal de la commune – vote des taux d'impositions**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les autres taux d'imposition, à savoir :

- Taxe Foncier bâti : 16.40 %
Le taux de référence de la taxe foncière bâtie correspond au taux communal ajouté au taux départemental de 15.30% donc $16.40 + 15.30 = 31.70$ %
- Taxe Foncier non bâti : 44.70 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces taux d'imposition pour l'année 2022.

Approbation à l'unanimité**Budget principal de la commune – Subvention aux associations**

Monsieur le Maire dresse la liste des associations et du montant de la subvention proposée :

ADMR	150.00 €
FNACA	80.00€
Les Fous gèrent	150.00 €
La bande à Maurice	1 000.00 €
MPT Collectif Solidarité	400.00 €
MPT Rencontres Bibliothèque	1 000.00 €

MPT (achat récupérateurs d'eau)	450.00 €
APE	3 500.00 €
APE enveloppe culturelle	750.00 €
APE achat de tapis	500.00 €
Associations humanitaires diverses – Banque Alimentaire	150.00 €
La Boule du Vieux Frêne	150.00 €
PIF	600.00 €
Ecole projets	2 436.00 €

Approbation à l'unanimité

Participation du budget commune au budget CCAS

Monsieur le Maire annonce qu'il y a lieu de faire une subvention de fonctionnement du Budget Principal de la Commune au CCAS

COMMUNE – COMPTE DE DEPENSES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
65	657361	Subvention fonctionnement CCAS	3 100.00 €

CCAS COMPTE RECETTES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
74	7474	Subvention communale	3 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération

Approbation à l'unanimité

Forfait SACEM de la commune – intégration des associations

Monsieur le Maire rappelle que la commune a contracté 2 forfaits auprès de la SACEM : 1 forfait spectacle et 1 forfait musique.

Il explique que nous pouvons intégrer les associations communales à ces forfaits pour les manifestations qui ont lieu sur la commune de PLANFOY.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration des associations à ces 2 forfaits et autorise Monsieur le Maire à valider cette décision auprès de la SACEM.

Approbation à l'unanimité

Remboursement d'une facture à l'école

Monsieur le Maire explique que l'école publique a payé une facture à « Mon école » et qu'il faut rembourser celle-ci :

Il propose le remboursement de cette facture pour un montant de 128.65 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 128.65 € TTC à l'école de PLANFOY

Approbation à l'unanimité

SOCIAL CULTURE

Choix du prestataire pour le portail famille

Madame Nadine RAPHARD, adjointe, explique que la commune va changer de prestataire pour le portail famille pour la gestion des inscriptions cantine, centre de loisirs et périscolaire.

Le choix s'est porté sur le logiciel PARASCOL de JVS Mairistem pour un montant de :

COUTS PREMIERE ANNEE :

- Mise en œuvre personnalisée : 348.00 € TTC
- Mise en œuvre PARASCOL : 600.00 € TTC
- Reprise de données : 356.40 € TTC
- Module Scolaire et périscolaire : 573.60 € TTC
- Application Parascal mobile : 181.20 € TTC

COUT ANNEES SUIVANTES

- Forfait annuel 754.80 €

COUT MENSUEL

- Solutions GRC – redevance mensuelle : 34.80 € TTC

Le Conseil Municipal approuve ce choix de prestataire à l'unanimité

Approbation à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Rappel de l'Opération Pilat propre le samedi 9 avril 2022
- Travaux sur la RD 1082 effectués par le Conseil Départemental : circulation alternée par feux tricolores à compter du 11 avril 2022 pour une durée de 8 mois environ 7jour/7, 24h/24h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45